

Nous avons pris l'habitude de résumer les conseil municipaux et de les commenter. Bien que nous transmettions les mêmes informations, nos comptes-rendus n'étaient pas considérés comme officiels, car ils n'étaient pas rédigés par la personne en charge de cette fonction. Aussi avons nous décidé de vous transmettre les comptes-rendus officiels, chose que la municipalité aurait dû faire depuis longtemps, et que nous agrémenterons en pages jointes de commentaires utiles.

*

Une mention particulière à l'auteur de ces comptes-rendus officiels, car pour en avoir composé plusieurs, nous savons la charge de travail que cela représente.

*

Nous ne manquerons pas désormais de vous informer, à chaque convocation du conseil, de l'ordre du jour prévu, afin que vous puissiez venir nous y retrouver et nous écouter débattre. (Et même, nous l'espérons, nous encourager). Même si les spectateurs n'ont pas le droit d'intervenir -sauf autorisation du maire- qui peut interrompre la séance momentanément. Cette interruption pouvant servir à recueillir, par exemple, une opinion générale sur un sujet.

Il est dommage que vous soyez aussi peu nombreux à venir nous assister, car vous pourriez y constater un manque de véritable débat.

Cette situation stérile, nous le déplorons, perdure. Et gare à ceux qui s'y opposent.

Notre impression, c'est que les dix conseillers sont transparents, il ne faut pas s'y tromper, les grandes options sont déjà choisies. Etant dans l'opposition, nous avons de ce fait une analyse plus réaliste. Nous laissons à nos collègues le soin de faire leur propre autocritique.

A cause de cela, nous avons beaucoup de mal à pouvoir faire valoir vos préoccupations. Nous n'abandonnerons pas pour autant, bien au contraire.

Rolande Poitou Henri Gauchet

Vous trouverez:

- Le compte-rendu OFFICIEL du conseil municipal du 15/09/08, que vous pouvez retrouver sur notre site www.pers-en-gatinais.com

- Nos commentaires sur ce conseil municipal. (page 2, page 3)

- Courrier adressé à M Boussin par M Colé concernant Mme Poitou, et la réponse de Mme Poitou (page 4, page 5)

- En annexe : Photo d'un panneau routier (cherchez l'erreur).
Fac-similé de l'article de l'éclaireur (voir courrier de Mme Poitou)

COMMENTAIRES:

Parmi les sujets abordés lors du dernier conseil, nous apportons quelques commentaires:

Une joute oratoire a eu lieu entre M Boussin et Mlle Bolle au sujet d'une taxe (T.L.E) nouvellement instituée à Pers. (A ce sujet, rappelons qu'une simulation avait été demandée). M Boussin a reproché à Mlle Bolle qui refusait l'idée de cette taxe, d'intervenir pour son propre cas. Mlle Bolle s'est étonnée de cette attaque sans fondement et a demandé à M Boussin ce qu'il pensait lui-même de cette taxe sur un plan personnel, (sachant que les agriculteurs sont exemptés de cette taxe). M Boussin a clos la discussion en donnant son avis en temps que Maire: Favorable à son institution.

*

M Gauchet regrette (intervention non citée dans le compte-rendu) que la Sainte-Rose présente des traces de pollution constatées Chemin du vieux pont, au niveau du pont et que les abords de la rivière soient très mal entretenus.

M Boussin a pris note, mais ne souhaitant pas faire le gendarme auprès des quinze propriétaires riverains pour qu'ils respectent la loi, préfère laisser en état.

*

Il y a quelque temps, M Boussin avait convaincu (sans grande peine) ses co-listiers de la nécessité d'exposer les poubelles à l'entrée de Pers, devant la mairie. Madame le premier adjoint, emballée par ce concept avait même surenchéri en expliquant que les visiteurs et les passants étaient séduits par le spectacle des poubelles en arrivant à Pers car ils y voyaient un signe de bonne conduite écologique, de propreté et de civisme de notre part. Nous avons émis l'idée que les cacher n'entacherait en rien notre réputation et notre honneur et qu'elles seraient mieux en retrait derrière le mur de la mairie. Il s'en est suivi une vague de sourires en coin de certains devant l'absurdité de notre remarque et le débat fut clos. Nous étions vraiment stupides d'avoir eu un idée aussi saugrenue.

Le jour de ce mémorable « débat », M Bandini, conseiller municipal (co-listier de M Boussin) se trouvait absent. Lors du dernier conseil municipal, il a demandé pourquoi les poubelles se trouvaient autant exposées et s'il n'était pas possible qu'elles puissent être plus discrètes.

Et bien, M Boussin a considéré que l'idée était bonne et qu'elle méritait d'être étudiée.

Au moins peut-être allons-nous avoir nos poubelles cachées. Et tant pis pour les touristes.

*

Vous avez certainement tous remarqué sur la place les panneaux d'**interdiction de circuler** aux plus de 3T5. Ces panneaux avaient été installés par le maire précédent, M Colé, afin de faire respecter un décret d'**interdiction de stationner**.

En réalité le dernier poids lourd privé qui a stationné sur la place date de 1994.

Conséquence de cette confusion : Il arrive fréquemment qu'un poids lourd s'arrête devant ces panneaux ne sachant plus par où passer. Et bien, il fait demi-tour sur la place et là, le goudron souffre.

Nous avons demandé à l'occasion d'un conseil municipal s'il était possible d'adopter une position logique et avons proposé deux solutions: Soit on enlève les panneaux inutiles, soit on met les bons panneaux dans la mesure où l'interdiction de stationner est maintenue.

Et bien, croyez nous ou non, rien n'a été modifié, parce qu'aucun des membres du conseil municipal n'a osé avouer à M le maire l'absurdité de son entêtement. Nous pensons d'ailleurs que c'est notre maire qui n'ose pas rectifier l'erreur commise par le précédent maire, auteur de cette confusion qui tourne à la farce. (M Colé devrait-il reprendre des cours de code, car nous nous sommes souvenus d'un panneau qu'il avait installé à un carrefour proche de chez lui et que nous avons photographié rien que pour le plaisir).(voir photo en annexe).

A propos de ces panneaux sur la place, bien que nous n'ayons aucun doute sur leur signification, mais afin de couper court à toute allusion future quant à notre ignorance et notre stupidité, Mme Poitou s'est rendue à la gendarmerie de Ferrières le vendredi 26 Septembre vers 18h30 pour confirmation. Il lui a été confirmé effectivement qu'il ne s'agissait pas du bon panneau et qu'il fallait un panneau bleu à barre rouge.

*

Les gendarmes de garde pour le week-end du 27-28 Septembre étant en fonction, Mme Poitou a évoqué la manifestation prévue (championnat de France de tir à l'arc), pour être rassurée sur la certitude de son bon déroulement.

Cette manifestation aurait pu être une bonne chose dans la mesure où l'animation qui en a résulté se serait accompagnée d'un intérêt financier pour notre commune ou notre comité des fêtes. Non, tout au contraire c'est la commune qui a plutôt mis à disposition ses structures et commodités publiques pour l'association qu'elle subventionne annuellement.

Il est regrettable que les habitants n'aient pas été informés et invités à y participer, et que le comité des fêtes n'y ait pas été associé.

NON, compte tenu des propos qui ont été colportés et dont nous devinons la source, nous n'étions pas contre cette manifestation.

NON, nous ne sommes pas une opposition systématiquement négative, mais nous voulons que notre commune VIVE, et qu'elle ne soit pas régie selon un mode ANCESTRAL, voire PATRIARCAL.

Les gendarmes n'avaient jamais entendu parler de cette manifestation. Cela n'aurait pas été très grave si suite à une demande déposée par M Gauchet à la préfecture quant à la validité de la procédure, la préfecture, par la signature de Mme la sous-préfète, n'avait assuré que toutes les précautions avaient été prises et qu'il lui avait été confirmé par la Mairie de Pers que (entre autres choses) la gendarmerie en avait été prévenue.

*

M Colé ayant une réclamation à formuler, a adressé à M Boussin un courrier qui a été lu pendant le conseil et que nous reproduisons.

(Nous enregistrons l'intégralité des C.M. Et nous l'avons textuellement reproduite.)

*

COURRIER DE M COLE:

Après chaque réunion du conseil municipal, deux conseillers municipaux distribuent dans certaines boîtes aux lettres un compte-rendu en y ajoutant un complément d'information(s).

Dans le bulletin du 24.04.2008, je suis accusé de n'avoir aucun scrupule pour faire arracher les fleurs sur les tombes de Mme Rousset. Ce qui est totalement faux. En Janvier, après deux mois d'hiver, l'employé communal supprime les fleurs gelées qui sont en pot durant le mois de Janvier 1994. J'ai reçu une lettre de Mme Poitou me disant que les pots étaient déposés sur la pierre tombale étant des chrysanthèmes destinés à faire des boutures (voir réunion C.M. Début 1994). Les conseillers municipaux peuvent se renseigner envers Jean-Charles Brazi s'il lui a été demandé d'arracher les fleurs au cimetière. Je demande à ces deux conseillers municipaux de faire paraître un rectificatif dans le prochain bulletin. Si ce n'est pas le cas, une plainte sera déposée pour accusation mensongère.

Y.C.

Vous trouverez ci-dessous la réponse que j'ai faite à M Colé en m'adressant d'ailleurs directement à lui. En effet, je n'ai pas compris pourquoi il a pris M Boussin pour un messenger et lui a demandé de lire ce courrier. A ce que j'en sache j'ai une boîte aux lettres et je lis aussi bien que M Boussin.

Mais je pense que M Colé a voulu donner un caractère public à sa réclamation par la voie la plus démocratique qui soit et en conséquence, je diffuse ma réponse également publique par la voix de ce compte-rendu ce qui évitera à M Boussin une lecture peut-être fastidieuse, tant pour lui que pour ses auditeurs.

Cette lettre lue en Septembre fait allusion à une délibération d'Avril 2008. (5 mois).

*

REPONSE DE MME POITOU

M Colé,

Tout d'abord, je vous remercie de votre assiduité à lire les modestes échos que nous diffusons (M Gauchet et moi-même) à la suite de chaque conseil municipal. Et je suis flattée de voir que vous attendez impatiemment «le prochain bulletin». Ceci est d'autant plus surprenant que j'ai demandé à M Gauchet de ne pas vous distribuer ces compte-rendus.

Depuis plusieurs années, sans que j'en sache la raison, vous refusez de me serrer la main. Ceci m'a quand même valu quelques humiliations (c'est ce que vous cherchez), surtout lorsque vous étiez le premier magistrat de la commune, parce que j'avais le sentiment pénible que c'était la République qui me dédaignait, même si ce n'est pas moi qui était prise pour un malotru.

Je me suis même interrogée sur votre légitimité.

Maintenant, vous pouvez garder vos mains dans vos poches.

A partir de cette attitude à mon égard, je ne pensais pas que quoi que ce soit venant de moi puisse vous intéresser. Et c'est donc par pur souci de respect de l'environnement que nous économisons un exemplaire et que vous ne receviez pas ce «bulletin». Nous vous en ferons parvenir un, désormais.

Ces préambules passés, j'ai cru comprendre que l'objet de votre intervention était de demander un rectificatif. D'abord, admettez que vous faites là un étrange mauvais procès à M Gauchet qui, quelles que soient ses intentions, pourra difficilement apporter une correction pour des faits qu'il n'a pas vécus et auxquels il est complètement étranger. Ne mêlez pas non plus M Brazi à cela et ne lui demandez pas de pouvoir témoigner éventuellement en votre défaveur.

Je n'ai pas très bien compris votre prose, ni même l'essentiel, excusez-moi. Aussi, avant que je ne vous réponde hors sujet, je pense souhaitable que vous puissiez me dire précisément ce que vous me reprochez sur cette affaire.

Apportez moi cette mise au point par la voie (voix) de M Boussin, ou directement, comme vous le souhaitez.

Vous trouverez ci-après ma version des faits, et en même temps des rectificatifs à votre courrier:

D'abord, il ne s'agit pas de la tombe de ma mère, mais celle de mon père, ensuite il ne s'agit pas de pots, mais de fleurs plantées dans la jardinière de cette tombe. Ces fleurs ont été arrachées sur vos ordres par M Brazi et je m'en suis plainte à la Mairie. Je ne sais pas lequel doit des excuses à l'autre.

Vous avez transmis ma réclamation à votre assureur (il y avait donc quelque chose !) qui aurait répondu que ces fleurs étaient pourries et vous m'avez transmis cette réponse par l'intermédiaire de l'éclaireur du gâtinais. (J'ai en revanche toujours mis en doute une telle réponse et dans ces termes de la part de votre assureur) (En pièces jointes, article de l'éclaireur).

Quoi qu'il en soit, ce qui m'a affecté est que vous avez violé le principe sacré du respect d'une pierre tombale.

Vous n'avez pas assisté aux derniers conseils municipaux, mais vous auriez pu y entendre M Boussin employer la même rhétorique et indiquer d'une manière extrêmement vive et à juste titre qu'il était formellement interdit de toucher aux tombes.

En deux mots, je ne comprends pas pourquoi vous voulez me trainer devant les tribunaux. S'il s'agit du désagrément causé par l'emploi du mot « scrupule », je persiste à penser que le fait qu'après que je me sois plainte, vous ayez tenu à faire passer cet article de l'éclaireur pour « en remettre une couche » et pardessus le marché prétexter que mes fleurs étaient pourries prouve qu'effectivement les scrupules ne vont ont pas étouffés.

*Je regrette que vous ayez **officiellement** semé le vent pour attiser à nouveau nos querelles personnelles, et ne vous étonnez pas si vous récoltez la tempête, mais si vous y tenez, nous pourrons ainsi au fil du temps évoquer publiquement nos différends.*

Je pense pour ma part qu'il ne faut pas encombrer les tribunaux et par là dépenser l'argent public pour des affaires de quinze ans.

Cependant, si vous souhaitez que nous nous retrouvions une deuxième fois devant un juge,

Je reste à votre disposition.

R.P.R.